

CEPAC : PEPA 2021

Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat

C'est le moment ou jamais !

Le gouvernement a renouvelé pour 2021, le dispositif de prime exceptionnelle au bénéfice des salariés. Une prime de 1000€ exonérée d'impôts et de charges sociales, pouvant aller jusqu'à 2000€ avec la signature dans l'année d'un accord d'intéressement... ce qui devrait être notre cas !

En 2020, les salariés de la CEPAC auraient dû bénéficier de la prime COVID au regard de leur dévouement, des risques encourus et de leur engagement sans faille auprès de notre clientèle. A ce jour, ce rendez-vous manqué reste dans l'esprit de très nombreux salariés. C'est le moment ou jamais de verser cette nouvelle prime PEPA.

Les excellentes performances du 1er trimestre 2021 démontrent, une fois de plus, le travail et l'engagement des 3200 salariés. Aujourd'hui la Direction a la possibilité, si elle en a la volonté, d'envoyer un message motivant et rassemblant à tous les collaborateurs de la CEPAC.

Dans la période actuelle, où de nombreux salariés sont toujours dans l'attente d'une réelle reconnaissance de la part de la direction, le SU-UNSA doit être entendu, faute de quoi, le bureau syndical consultera ses adhérents et ses sympathisants qui décideront de la suite à donner.

Le bureau Syndical

[Agir pour Construire...Ensemble !](#)

Retrouvez toutes nos communications nationales et locales sur :

<http://www.syndicat-unifie.net/sections/cepac/>

Bulletin d'adhésion 2021

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2021

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	93 €	31,62€	9,30€
B	99 €	33,66€	9,90€
C	106 €	36,04€	10,60€
D	112 €	38,08€	11,20€
E	120 €	40,80€	12,00€
F	127 €	43,18€	12,70€
G	144 €	48,96€	14,40€
H	165 €	56,10€	16,50€
I	182 €	61,88€	18,20€
J	203 €	69,02€	20,30€
K	214 €	72,76€	21,40€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

